

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 17 août 1844.

NOUVELLES DU MAROC.

Le *Moniteur*, arrivé ce matin, publie la dépêche télégraphique suivante :

« De Perpignan, le 15 août 1844, à cinq heures du soir.

« Le prince de Joinville à M. le ministre de la marine.

» Devant Tanger, le 7.

» Le 4, est arrivée une réponse inacceptable à l'ultimatum de M. de Nyon.

» Le 5, j'ai su M. Hay en sûreté.

» Le 6 au matin, j'ai attaqué les fortifications de Tanger; quatre-vingts pièces nous ont répondu. Au bout d'une heure, leur feu était éteint et leurs batteries démantelées.

» Notre perte en hommes est minime, nos avaries peu graves.

» Le quartier habité par les consuls européens a été respecté.

» Pour copie conforme : Baron DE MACKAU. »

De son côté, le *Toulonnais* nous apporte ce matin les détails suivants, venus par voie extraordinaire de Port-Vendres :

« La frégate à vapeur *l'Orénoque*, commandée par M. Poudra, capitaine de corvette, a quitté Oran le 11, et vient de mouiller à Port-Vendres, ayant des dépêches de S. A. R. le prince de Joinville pour le gouvernement; je m'empresse de vous donner à la hâte les nouvelles suivantes, que vous pouvez regarder comme officielles.

» Le 6 août, dès le matin, tous les vaisseaux étaient embossés pour faire feu; il a effectivement commencé, et en peu d'instants toutes les fortifications qui dominaient et qui servaient de défenses à cette ville ont été détruites de fond en comble.

» Pendant quelque temps il a fallu soutenir le feu de 80 pièces que l'ennemi desservait assez bien; mais l'impétuosité de notre attaque et nos feux bien nourris ont bientôt fait cesser celui des assiégés, qui ont pris la fuite.

» Nous n'avons eu à déplorer que la perte de deux mousses et un petit nombre de blessés, mais dont les blessures sont fort peu graves; on peut en compter vingt-cinq au plus.

» On a pris de sages dispositions pour préserver le quartier franc, et elles ont été couronnées d'un plein succès.

» La division devait partir le 8 pour Mogador, afin de bombarder cette ville. »

Le *Toulonnais* ajoute encore :

« Le bateau garde-côte de la douane arrivé avant-hier soir ayant annoncé avoir entendu une canonnade de trois heures et demie près du camp du maréchal, et qu'un convoi, parti de Djemmaa-Ghazaouat pour porter des vivres à l'armée avait été attaqué et obligé de rebrousser chemin, le bâtiment à vapeur *la Vedette*, arrivé le 4 août, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour Tanger. »

Ainsi, tous les doutes ont cessé; le journal espagnol *el Globo* avait raison, et les lettres arrivées hier de Marseille disaient vrai.

Nous ne nous étions pas trompés en regardant les pourparlers de l'empereur comme un moyen de gagner du temps; il est évident que les négociations n'avaient d'autre but que de pousser jusqu'à la mauvaise saison, qui aurait forcé nos vaisseaux à rentrer dans nos ports. Ce calcul, tout le monde le pressentait, et le ministère aurait dû donner plus tôt l'ordre d'agir; il ne l'a pas fait. Après avoir paru devant Tanger, notre escadre s'est dirigée sur Algésiras; elle est revenue sur les côtes du Maroc, s'est promenade ensuite à Cadix et à Gibraltar. Ces indécisions compromettaient la dignité de la France; elle faisaient penser que des intérêts étrangers s'opposaient à une attaque sérieuse, et tout le monde nommait naturellement l'Angleterre comme arrêtant l'action de notre marine. Le calcul de l'empereur aura été déjoué, et nous espérons que l'état de la mer n'opposera pas de quelque temps des obstacles réels aux manœuvres de notre escadre.

Mais les difficultés diplomatiques vont surgir. Dès le commence-

ment de cette guerre, nous émettions cette pensée que, pour garantir désormais notre conquête d'Afrique des attaques du Maroc, la France devait occuper un port sur le littoral marocain; cette idée, nous l'espérons, sera bientôt partagée par tous ceux qui veulent sincèrement la conservation de l'Algérie. Les membres de l'ancien cabinet anglais et ceux du cabinet actuel disaient il y a quelques jours à la tribune du parlement qu'ils avaient reçu l'assurance que la France ne chercherait pas à s'étendre du côté du Maroc, et les difficultés viendront de ce côté. Nous ne serions même pas étonnés que cette assurance eût été donnée de nouveau à l'Angleterre par le ministère français avant le bombardement de Tanger.

Un pareil engagement serait une faute de long-temps irréparable. Tanger bombardée, démantelée, puis abandonnée, le Maroc ne serait ni moins animé contre nous, ni moins disposé à aider dans leurs attaques, soit Abd-el-Kader, soit les autres Arabes qui se lèveront contre nous pour détruire notre puissance en Afrique. Il ne faut pas croire, en effet, que la mort ou l'éloignement de l'émir puisse ou doive mettre fin à la guerre. Notre établissement en Afrique est la lutte de la civilisation contre la barbarie, et ces luttes sont de longue durée; il ne faut qu'une circonstance malheureuse pour soulever contre nous la plus grande partie de cette Algérie que nous croyons soumise.

La guerre éclatera un jour entre l'Angleterre et la France. Trop d'intérêts opposés y entraînent les deux peuples, pour espérer long-temps le maintien d'une paix factice, d'une paix qui n'est que dans les mots, qui n'est pas dans les faits, on le voit sur tous les points du globe où nous nous trouvons en contact avec l'Angleterre, et la France ne peut pas souffrir, sans compromettre sa puissance, son avenir, que les Anglais puissent de Gibraltar fermer l'entrée de la Méditerranée.

Tout se réunit donc, la sûreté de nos possessions d'Afrique, les intérêts de notre commerce, ceux de notre puissance méditerranéenne, pour faire comprendre à notre gouvernement la nécessité de s'établir sur les côtes du Maroc; sera-t-il seul à ne pas voir qu'il doit se prémunir contre les éventualités de l'avenir?

Le compte-rendu de la justice criminelle pour l'année 1842 a été récemment publié par le *Moniteur*. En 1840, le nombre des affaires déferées aux cours d'assises était de 6,004; en 1841, de 5,528; il est descendu à 5,104 en 1842. Le relevé de l'année 1841 avait déjà montré une notable diminution de la criminalité comparativement aux quatre années précédentes; mais la réduction considérable qui ressort du compte de 1842 dépasse certainement toutes les espérances qu'il était permis de concevoir, après les grands cris d'alarme et de désespoir proférés par les inventeurs français du régime pénitentiaire américain, de ce système inintelligent, odieux et barbare qui, désespérant d'améliorer l'humanité, de guérir les plaies qui l'affectent en compromettant la sécurité et l'harmonie sociales, demande à la loi le pouvoir d'étouffer le malade entre quatre murailles de pierre. Cette réduction, comme on peut le voir en défilant les chiffres que nous venons de reproduire, est de 900, bien près d'un sixième.

Le nombre des accusés compris dans les 6,004 accusations vidées en 1840 était de 8,226, de 7,462 en 1841; il est descendu à 6,953 en 1842. Comparativement à 1840, la diminution dans le

nombre des accusés a donc été de 509 pour 1841; elle est de 1,273 pour 1842. Ces résultats sont extrêmement satisfaisants; s'il est vrai que le bilan du crime soit en quelque sorte le thermomètre de la moralité publique, ils font bonne justice des déclamations ampoulées de la bande philanthropique qui veut à toute force sauver la société par le *solitary confinement*, et qui demande à cor et à cri au parlement de lui fournir pour quelque cent cinquante ou deux cents millions de pierre à tailler en cellules pénitenciaires.

Aussi le *Journal des Débats* ne veut-il pas que l'on se presse trop de tirer de ces résultats une conclusion favorable; s'il faut en croire cette feuille, qui ne craint pas à ce sujet d'affecter le matérialisme le plus grossier, « le mouvement de la moralité publique est sujet à des oscillations aussi brusques et aussi capricieuses que le cours de la rente, et il suffit quelquefois d'un coup de vent pour expliquer, ici comme à la bourse, la hausse et la baisse. »

Certes, il est facile de voir, au cynisme de cette étrange comparaison, que le mouvement de baisse si marqué qui se produit depuis plusieurs années dans le chiffre général de la criminalité dérange les calculs et les vœux des partisans de la loi Tocqueville. Aussi est-ce avec une sorte de bonheur et des airs de triomphe qu'ils se retranchent dans le cas particulier des récidives. Le premier tableau de la justice criminelle a été publié en 1826. Les publications qui ont eu lieu ensuite successivement ont permis à la statistique de diviser par périodes les 17 années écoulées jusqu'aujourd'hui. Il en résulte que de 1826 à 1830 il y a eu en moyenne, par année, 16 récidivistes sur 100 accusés; il y en a eu 19 sur 100 de 1831 à 1835; la proportion s'est élevée à 22 sur 100 de 1836 à 1840; elle était de 24 sur 100 en 1841; elle est de 25 sur 100 en 1842.

Ces chiffres prouvent à quel point l'air est vicié dans nos prisons et dans nos bagnes, dit le *Journal des Débats*; et il en tire cette conclusion, que le seul remède au mal est dans une réforme complète, fondamentale, de notre système pénitentiaire. Que l'air soit grandement vicié dans nos prisons et dans nos bagnes, c'est là, nous l'avons déjà dit, un point sur lequel tout le monde s'est trouvé d'accord lorsque la question de la réforme pénitentiaire a été mise à l'ordre du jour des discussions de la presse et des chambres législatives. L'opinion avait accepté avec faveur l'idée de cette réforme, parce qu'en France l'opinion se passionne toujours pour le bien quand on lui en montre la perspective. On peut même lui reprocher, et c'est aussi là ce qui distingue et honore son caractère, d'apporter trop de naïve confiance dans l'examen des remèdes sociaux qu'on lui propose, ou plutôt de les accepter sans examen, et de se trouver ainsi très-souvent dupe des entraînements auxquels elle se laisse aller sous le feu de la parole des charlatans et des habiles.

Mais que l'air méphitique et corrompant de nos prisons et de nos bagnes soit la seule et même la principale cause de l'accroissement permanent et continu des récidives, c'est là une grave erreur; les feuilles ministérielles le savent aussi bien que nous. La cause principale, essentielle des récidives est dans la situation tout exceptionnelle qui est faite aux condamnés après leur libération. Les besoins et les nécessités d'une prudente et légitime surveillance parquent les prisonniers, après l'expiration de leur peine, dans les lieux où l'administration les a le plus facilement sous les

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 AOUT.

UN SÉJOUR AU MAROC.

(Suite.)

Mon château de Semelaïa était assez vaste pour que je pusse y cacher Lela-Amena, qui comprenait la nécessité de s'entourer de silence et de mystère, afin que nul au monden'éventât sa retraite. Je la logeai dans des appartements que quatre cours séparaient de la partie de l'édifice où j'avais fait élection de domicile; pas un de mes gens ne soupçonnait la présence de Lela à Semelaïa, et pendant près de deux semaines elle ne vit pas un autre visage que le mien. Je ne lui avais pas caché que le jour d'une séparation qui me devenait aussi pénible qu'à elle s'approchait, et que le sultan avait irrévocablement fixé le moment de mon arrivée à Fez.

Lela-Amena reçut cette nouvelle en versant des larmes et en donnant toutes les marques d'une douleur convulsive; mais la décision de son esprit lui suggéra bientôt une résolution héroïque. Elle me dit qu'elle me suivrait partout, que rien ne pouvait la séparer de son seigneur, de son époux; que, vêtue en homme, elle passerait auprès des gens de l'équipage du chebec pour mon esclave, et que, devant eux, elle s'acquitterait des fonctions de son nouvel état de manière à leur persuader qu'elle n'avais pas fait d'autre métier pendant toute sa vie.

— Je préparerai ton café, je nettoierai ta pipe, je te présenterai ton marguile, je mettrai l'yataghan dans ta ceinture et je dormirai sur ta natte. Fais-moi faire un vêtement d'homme complet.

Voilà ce qu'elle me dit, en passant ses bras autour de mon cou.

Je consentis à tout.

Je fis de mon eunuque l'intendant de mon château de Semelaïa, et je mis sous ses ordres tous les habitants de cette résidence. Je lui recommandai de veiller à ce que Mohhanna et Tigmù continuassent à charmer les ennuis que l'absence de leur époux devait leur donner par une incessante consommation de pâtisseries et de sucreries. Le 1^{er} juin 1804, j'annonçai que j'allais coucher dans ma maison de ville, et que le lendemain je me mettrais en route pour Fez. Mohhanna et Tigmù m'interrompirent

pas leur exercice gastronomique pour me faire et recevoir les adieux, et, quand la nuit fut venue, je me rendis dans la partie la plus reculée de mes jardins, où l'eunuque avait conduit deux chevaux de selle. Je congédiai l'eunuque, et, tandis que Lela-Amena, déguisée en page marocain, sautait sur un des chevaux, j'enjambai l'autre, et nous nous élançâmes vers Maroc, où nous parvînmes d'un trait.

Le 2 juin, j'eus mon audience de congé du sultan, qui appela sur moi les bénédictions du ciel, et après avoir reçu les instructions de Salaoui, je me rendis à l'extrémité d'un des faubourgs de la ville où les cavaliers de mon escorte m'attendaient. J'arrivai au rendez-vous en même temps que Lela-Amena, qui s'y était transportée à cheval par une autre route, et que mes cavaliers prirent pour le jeune domestique qui devait m'accompagner dans mes voyages.

Je prendrais maintenant volontiers congé de mes lecteurs, si un incident qui dépassa toutes mes prévisions n'avait pas signalé ma première course. Je terminerai donc par le récit de cet incident la partie de mes voyages que j'ai peut-être eu le tort de livrer à la publicité. Le titre que j'ai donné à ces notes sur mon séjour au Maroc se trouvera complètement justifié, car je dois dire d'avance que, dégoûté bientôt d'un métier qui ne tarda pas à révéler en moi des sentiments d'honneur et de morale, je n'hésitai pas à me dérober par la fuite aux reproches et peut-être aux châtimens que ma désobéissance aux ordres d'un prince fanatique et barbare m'aurait indubitablement attirés. D'ailleurs, cette mobilité d'esprit dont l'âge a peine, au moment que j'écris ces lignes, à tempérer la vivacité, me poussait vers d'autres aventures et vers des climats plus lointains, et je ne songeais plus qu'avec dégoût à ces prétendues délices de harem, trop vantées par des orientalistes qui ne les ont entrevues qu'à travers le prisme trompeur d'une imagination déréglée.

Ces réflexions, qui commençaient à se présenter confusément à mon esprit dès que j'eus pris le commandement de mon chebec, me maîtrisèrent entièrement, quand l'incident que j'ai annoncé en tête de ce chapitre m'eut prouvé que mon origine française et chrétienne, que ce double baptême religieux et national exciterait tôt ou tard des regrets et des remords dans mon âme.

Pourtant une émotion fiévreuse et souveraine m'étreignit fortement lors-

que j'eus quitté le port de Fez et que je me vis entouré de ces hardis forbans sur lesquels je promenais un regard fier et presque sauvage. J'avais un arsenal sur moi : deux pistolets damasquinés étaient placés dans le châle roulé autour de ma taille, un long sabre recourbé pendait à mon côté, un poignard richement ciselé et un mousqueton chargé jusqu'à la gueule complétaient ma panoplie ambulante. J'étais flamboyant d'armure, je reluisais comme un serpent aux vives écailles.

Mes gens se promettaient une abondante proie; déjà endurcis à leur atroce métier, ils jetaient sur les vagues ce regard de satisfaction avec lequel un agriculteur salue une moisson opulente. Il leur semblait que des longs plis de ces vagues allait bientôt surgir le navire sur lequel ils étaient prêts à se précipiter avec le poignard aux dents et les mousquets en arrêt. Leurs intentions étaient simples et nettes : point de merci pour quiconque résisterait, l'esclavage aux dociles.

Nous courûmes des bordées pendant plusieurs jours sur la route que suivent les navires qui de l'Europe se rendent au Sénégal ou aux Indes. Nos yeux interrogeaient tous les points de l'horizon, et pas une voile, pas un mât nese dessinaient sous l'ardente tenture du ciel. Mes gens passaient leur temps à fumer ou à faire les ablutions prescrites par le Kour'ann avec l'eau de mer; car Mahomet a prévu le cas où ses sectateurs n'auraient pas à leur disposition de l'eau douce pour accomplir ces ablutions, et il a voulu que celle de la mer et même le sable du désert puissent la remplacer au besoin. Je me lavai donc le nez, les oreilles, la bouche et le reste avec l'onde marine.

Nous avions soin, quand le temps nous le permettait, de ne pas nous tenir trop éloignés de la côte : c'est ainsi que tout bon corsaire agit. Par ce moyen, nous pouvions aborder à des criques ou à de petites baies bien connues de mes compagnons de route, et nous mettre ainsi aux aguets. Armé d'un porte-vue, j'explorais l'Océan, afin de donner le signal du départ que devrait suivre celui de l'attaque; mais je ressemblais au chasseur marseillais qui offre dans son poste le sublime spectacle d'un homme héroïquement aux prises avec le malheur d'une attente continuellement trompée.

Mon noviciat de corsaire fut donc plein d'ennuis. Un soleil vertical nous faisait bouillir la cervelle, mal protégée par nos tarbouchs et nos turbans,

yeux et sous la main de la police. Dans cette situation, le champ du travail est nécessairement restreint. Tant pis pour eux s'ils n'en trouvent pas dans le cercle étroit que la défiance sociale a tracé autour d'eux, l'administration ne s'en inquiète nullement; elle attend, pour s'en occuper, qu'ils soient retombés dans le crime.

Ajoutez à cela, ce qui a été répété jusqu'à satiété et que cependant il faut redire encore, c'est que toutes les portes de l'industrie privée sont à peu près fermées au malheureux qui a une fois failli; parce que en réalité elle ne peut pas lui offrir le travail dont elle dispose, sans s'exposer à des dangers auxquels une réserve assez naturelle lui conseille de se soustraire. Mais ce que l'industrie privée, ce que les citoyens isolés, et faibles par conséquent, ne peuvent pas faire, l'Etat le peut et le devrait réaliser dans l'intérêt bien entendu de la sécurité publique. Si, à la sortie de prison, l'Etat offrait aux hommes qui ont subi l'expiation de leur peine, mais que poursuit fatalement la défiance publique, un moyen de rentrer dans la société honnête en les incorporant dans des compagnies destinées à des travaux spéciaux dirigés et exécutés par l'administration, assurément le mouvement des récidives cesserait de se présenter dans les conditions signalées par les compte-rendus de la justice criminelle, et il est permis de croire que les chiffres qui servent de texte aux partisans du régime cellulaire absolu descendraient bientôt à des proportions rassurantes pour la société.

Nous savons bien qu'il y a là un cercle vicieux, et qu'on pourrait, jusqu'à certain point, reprocher au pouvoir de montrer plus de sollicitude pour les criminels que pour les ouvriers honnêtes. Mais il ne serait ni raisonnable ni juste de faire peser exclusivement sur le pouvoir social la responsabilité de l'état de choses dans lequel nous vivons. Ce n'est qu'en tâtonnant que les sociétés s'avancent dans la voie du progrès, et dans une société constituée, il faut courir aux maux les plus pressants.

Or, si la réforme pénitentiaire est une nécessité, cette nécessité n'est pas d'abord aussi complète que veulent bien le dire nos quakers et nos pénétiens. Quoi qu'en dise le *Journal des Débats*, nos maisons centrales, de l'aveu même des principaux administrateurs des prisons et de bon nombre de directeurs, sont dans un état satisfaisant et qui permet d'élaborer avec plus de maturité le nouveau système pénitentiaire. Que nos bagnes soient transformés, à la bonne heure; chacun applaudira si la mesure s'accomplit dans un sens humain et sensé, capable d'améliorer les prisonniers. Que dans nos prisons les condamnés soient soumis à l'emprisonnement solitaire de nuit, cette autre mesure sera bien accueillie par l'opinion. On ne la fera pas aller au-delà.

Car, il faut bien le dire, ce que l'on comprend surtout en France, c'est qu'il est urgent de réformer un régime industriel et social, qui porte dans son sein les causes les plus alarmantes de criminalité; c'est qu'il faut agir contre la misère, qui est la grande pourvoyeuse du crime, et placer les classes laborieuses dans des conditions telles qu'elles ne se trouvent plus comme fatalement entraînées au crime. Ce sont là, sans contredit, les réformes les plus pressantes à accomplir, et la société est pourvue d'éléments suffisants de répression et de compression pour s'occuper en toute sécurité de cette œuvre capitale. Aller au-delà, ce serait manquer à la fois à l'esprit, aux besoins et aux vœux de notre époque.

Le futur régent fait sans beaucoup de bruit une tournée dans les départements de l'Est. La presse s'occupe peu de ce voyage princier. Il n'est cependant pas sans importance de faire remarquer, pour nous servir d'une expression du *Journal des Débats*, que cette année encore le duc de Nemours n'a pas réussi. On peut en juger par les extraits suivants des organes indépendants du Jura et de la Moselle.

« M. de Nemours, dit le *Patriote du Jura*, n'a eu à Besançon qu'un succès de curiosité. Il n'a excité aucune espèce d'enthousiasme populaire. Dans les tristes circonstances où se trouve la France, peut-il en être autrement? M. de Nemours ne doit pas s'attendre à rencontrer sur son passage l'expression sincère de la joie. De quoi pourrait-on se féliciter et se réjouir avec lui? Du rôle glorieux que la France joue dans le monde, de sa prospérité, du bonheur du peuple? Il n'y a vraiment pas de quoi. En face de la triste vérité, le patriotisme doit se voiler le visage et détourner la tête. C'est ce que M. le duc de Nemours aura pu remarquer à Besançon,

à travers son escorte empressée de Démosthènes en écharpe et de courtisans en habits brodés. Le peuple n'est jamais complice des adulations mensongères. »

On lit, d'un autre côté, dans le *Courrier de la Moselle*:

« M. le duc de Nemours est arrivé hier à Metz, vers trois heures après midi. Une cinquantaine d'enfants et de jeunes gens que la police chassait devant le cheval du prince jetaient de temps en temps quelques cris dynastiques. Le prince alors saluait et répétait ses salutations; mais la véritable population restait calme, froide, et sans dire un mot. »

« Le prince a ainsi parcouru le trajet de la porte Mazelle à la Préfecture. Les troupes étaient ou groupées sur les places ou en haie dans les rues. Arrivé à la Préfecture, M. le duc de Nemours a reçu, suivant l'usage et le protocole, les autorités constituées. »

Les populations comprennent aujourd'hui que c'est par une bonne administration qu'on rend le pays heureux, par un bon système, par de l'énergie qu'on garantit ses intérêts, par de l'économie qu'on ménage ses ressources, et comme elles ne trouvent pas qu'elles aient beaucoup à se féliciter sous ce triple rapport, elles restent froides. Elles savent en outre que dans un gouvernement représentatif elles n'ont rien à demander aux princes, que la ténacité mise à solliciter des dotations n'est guère propre à populariser.

Paris, le 15 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le gouvernement a reçu hier la dépêche qui annonce le bombardement de Tanger. On s'explique difficilement qu'elle soit arrivée trop tard pour être insérée dans le journal officiel du soir, le *Messenger*, qui n'en a pas eu communication. Une nouvelle de cette importance aurait dû être, ce nous semble, donnée à tous les journaux de la capitale, au lieu d'aller exclusivement au *Journal des Débats*. La chambre a plusieurs fois exprimé sa répugnance pour les subventions en argent; est-ce que les subventions en dépêches télégraphiques sont plus licites, lorsque le service télégraphique est pris sur le budget payé par tout le monde, sans distinction d'opinions?

Les hostilités sont donc commencées; mais notre gouvernement commettrait une grande faute s'il ne s'emparait pas de Tanger et ne la gardait pas. Il nous faut un point, une ville dans le détroit, à l'entrée de la Méditerranée, pour garantir nos possessions d'Afrique, et la possession de Tanger serait sous ce rapport favorable. Qui donc pourrait s'en plaindre avec raison? L'Espagne a sur cette côte Ceuta, Melilla et plusieurs autres points fortifiés; en face, l'Angleterre a la presqu'île de Gibraltar. N'avons-nous pas plus de raisons que l'Angleterre, des raisons tirées de la situation même de nos possessions, pour nous établir sur un point de cette côte? Il n'y a pas là d'esprit de conquête; il y aurait un esprit de conservation.

— La cour royale de Poitiers, appelée le 12 août, en réunion des chambres, à statuer sur le roulement, a refusé d'exécuter l'ordonnance du 5 de ce mois, qui répartit les membres de la chambre d'accusation entre toutes les autres chambres et leur impose ainsi un double service. Ce refus a été motivé sur ce que cette ordonnance avait été rendue en dehors des attributions du pouvoir réglementaire.

La cour de cassation va être nécessairement appelée à s'expliquer sur cette question.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest*:

« Le bruit de troubles qui auraient éclaté à Cholet ne s'est point confirmé. Il est certain que M. le préfet n'a pas quitté Angers. L'état de souffrance inouïe où se trouvent les ouvriers de Cholet, la fermentation qui règne incessamment parmi eux et le départ subit d'Angers pour Saumur et Fontevault de deux compagnies du 63^e, ont probablement donné lieu à cette nouvelle au moins exagérée. »

Nous lisons dans le *Journal du Havre*:

« Le navire la *Bonne-Mère*, capitaine Gille, nous apporte des nouvelles de Saint-Domingue, qu'il a quitté le 3 juillet. »

« La division navale française est en croisière près du mouillage, observant les événements, et prête à agir, en cas de troubles, pour la protection des nationaux. »

« Une commission composée de dix citoyens haïtiens s'est présentée devant Santo-Domingo pour entrer en négociation; elle n'avait point été accueillie. Tous les prisonniers de guerre ont été rendus de part et d'autre. »

« Le général Sainte-Anne, dont le frère vient de mourir, est toujours en observation sur la frontière. »

Chronique.

LYON.

La police continue à faire de nombreuses visites domiciliaires dont la politique est l'objet. Lundi dernier, après avoir visité la demeure d'un habitant de Lyon, elle s'est transportée au village d'Or-

liénas, où, accompagnée du maire et du garde-champêtre de cette commune, de la gendarmerie de Saint-Genis-Laval, elle est entrée successivement dans le domicile, de trois citoyens où elle a fouillé partout avec un soin minutieux, dans l'espérance, dit-on, de trouver une caisse d'armes. Les recherches n'ont amené aucune découverte, et probablement la police aura été trompée par ses espions.

Nous remarquons que la police, toutes les fois qu'elle fait une visite de ce genre, emporte des livres, des brochures appartenant aux citoyens chez lesquels elle descend. Or, nous ne sachions pas que des ouvrages imprimés en France, portant le nom de l'imprimeur et le plus souvent de l'auteur, déposés conformément à la loi, non condamnés par les tribunaux, soient jamais saisis, et nous pensons que la police, en s'en emparant, fait un acte illégal. Il ne s'agit pas ici de pièces de conviction devant servir à la constatation d'un crime, et la liberté de la presse n'a pas encore été sacrifiée à la peur de certains hommes à ce point que l'on ait le droit d'enlever des livres.

— Une rixe sanglante a eu lieu jeudi 15 août, sur la place de la Croix-Rousse, entre les compagnons ferrandiers (tisseurs de soie) et les ouvriers du même état non ferrandiers. La police, aidée de la troupe, est venue mettre fin à cette lutte. Plusieurs ouvriers ont été arrêtés; des patrouilles ont parcouru plus tard presque toutes les rues du faubourg.

Ces luttes sont déplorables; les travailleurs ont mieux à faire qu'à s'entre-tuer pour des futilités, des mots. Les associations de compagnonnage sont de bonnes choses; mais les faire servir à des haines sans but, à des combats absurdes, c'est les rendre odieuses. Il serait bientôt temps que les ferrandiers et autres ouvriers voulassent s'apercevoir qu'ils font parfaitement les affaires de ceux qui repoussent toute réforme sociale, toute organisation du travail, et qui peuvent opposer aux tentatives faites dans ce but ces luttes de bêtes sauvages.

— Un ouvrier serrurier, le sieur Mathurin Cognaud, était traduit hier devant les assises du Rhône, à raison de plusieurs vols commis avec effraction extérieure et à l'aide de fausses clefs.

Cognaud habitait, il y a quelques mois, la ville de Marseille. Logé avec plusieurs journaliers et compagnons, pendant que l'un d'eux, le sieur Menhard, se trouvait malade à l'hôpital, il fractura sa malle et lui enleva tous les objets qui composaient sa garde-robe. Arrivé à Lyon peu de temps après ce vol, il ne tarda pas à y être rejoint par Menhard qui s'était mis à sa recherche. Ayant rencontré Cognaud vêtu des effets mêmes qui lui avaient été soustraits, il le fit arrêter immédiatement. Une visite domiciliaire pratiquée dans la chambre du voleur amena la découverte de plusieurs autres objets. On trouva chez lui des draps, des serviettes qui, plus tard, furent reconnus par les véritables propriétaires. Depuis son arrivée à Lyon, Cognaud avait commis différents vols dont les auteurs n'avaient pas été découverts.

Ainsi, il s'était introduit dans une communauté des Chartreux et y avait enlevé une assez grande quantité de linge. Un vol semblable avait été commis par lui au préjudice des époux Santallier, chez lesquels il était logé. Tous ces objets encombraient aujourd'hui le bureau de la cour d'assises, et, malgré des preuves aussi accablantes, Cognaud n'a pas craint de se renfermer dans un système de complètes dénégations. Il soutenait que tous ces effets lui avaient été remis en gage par un individu auquel il avait prêté de l'argent. Bien entendu qu'il ne pouvait donner ni le nom ni l'adresse de son emprunteur. Une pareille défense ne pouvait trouver créance auprès du jury. Cognaud, déclaré coupable de divers vols retenus par l'accusation, a été condamné à cinq années d'emprisonnement.

— Nous avons le mois dernier annoncé qu'une femme était depuis deux ans enfermée dans une chambre à Miribel. Notre article, ainsi que nous le disions, n'avait d'autre but que de provoquer les investigations de l'autorité sur ce fait. Nous recevons d'un habitant de Miribel, que nous n'avons pas nommé et qui se croit désigné par notre note, trois certificats. Le premier émane de l'autorité municipale de Miribel; il est signé par le maire et les conseillers municipaux et constate que la femme de cet habitant est atteinte d'une monomanie furieuse, que si elle est enfermée, c'est sur l'avis de l'autorité et parce qu'elle compromettrait la sûreté des personnes, et que son mari adoucit autant que possible cette triste position. Des deux autres l'un a été délivré par M. Viricel, médecin à Miribel, qui certifie l'aliénation mentale, en assigne les causes, et déclare qu'on a dû mettre la malade hors d'état de nuire en l'isolant. Le troisième est de M. Peloux, médecin suppléant des établissements d'aliénés de la ville de Bourg, attestant que cette femme a été traitée dans l'établissement de cette ville, comme atteinte d'aliénation mentale furieuse; que les ressources de son mari ne lui ayant pas permis de la laisser plus long-temps dans la maison, il a dû, en la retirant, la tenir enfermée, seule ressource offerte aux personnes peu fortunées, qui sont obligées d'avoir dans leur domicile les malheureuses atteintes de cette triste et cruelle maladie.

Nous sommes donc heureux de constater que la séquestration dont nous avons parlé à une cause réelle, qu'elle est devenue nécessaire, indispensable. En appelant les investigations de l'autorité,

et nos ablutions irritaient nos épidermes.

Lela-Amena avait gaiement et résolument adopté ce pénible genre de vie, qui semblait devoir mettre son sexe à une difficile épreuve. Elle remplissait avec un empressement dont j'étais touché les fonctions de page. Aussi, quand, plus tard, je lus le *Corsaire* et *Lara* de lord Byron, je vis que le type de la fidèle compagne du terrible et sombre héros du poète s'était révélé à moi tel que l'écrivain anglais l'avait imaginé dans les harmonieuses strophes de ses chants. Lela-Amena m'aidait à supporter les ennuis de mon métier; elle soignait mon café, veillait sur mes pipes, et me chantait de mélancoliques airs qui revêtaient, malgré leur physionomie par trop primitive, un grand charme sous les nuits des tropiques, dans le silence des baies africaines.

Enfin, le 10 septembre 1804, jour dont le souvenir remue encore toutes les fibres de mon cœur vieilli, une voile apparut à la hauteur du cap Boïador qui signale aux navigateurs les brûlantes solitudes du Sahara. Le navire que nous aperçûmes faisait route vers les îles du Cap-Vert. Je pris ma lunette et je crus distinguer un trois-mâts qui avait mis toutes ses voiles dehors. Notre chebeck, meilleur marcheur que ce bâtiment, ne devait pas tarder à l'atteindre. Nous fîmes toutes nos dispositions de combat, les canonnades étaient chargées, les fusils de rechange encombraient le pont, et, favorisés par le vent, nous nous élançâmes sur la trace de la proie que le sort nous envoyait enfin. Lela-Amena avait, elle aussi, fait ses préparatifs d'attaque, et elle me dit qu'elle figurerait dans l'abordage et ne ferait aucun quartier aux infidèles. Je jouais l'enthousiasme religieux et financier. Le danger que nous allions courir m'exaltait assez pour ennoblir l'action que j'allais commettre, tant il est vrai que l'imminence d'un péril, l'exécution d'une lutte bravement provoquée, peuvent donner un air d'héroïsme et de grandeur aux actes les plus coupables. On conçoit alors que Salvador Rosa se soit épris des brigands calabrais, et que Byron ait exalté les prouesses d'un corsaire.

Je faisais des vœux pour que j'eusse au moins affaire à un navire anglais. Si le sort m'avait assez favorisé pour me mettre en présence d'un bâtiment sorti d'un des ports de la perfide Albion, le combat que je me disposais à livrer rentrerait dans les conditions de moralité telles que les haïnes stupides qui divisent les nations les plus éclairées les ont établies; je

soutenais l'honneur français; je pouvais me prendre pour un héros à la façon de Jean Bart et de Duquesne, bien que je n'eusse pas une lettre de marque pour dissiper complètement mes scrupules.

Mais l'illusion que j'avais si volontiers caressée et qui m'avait fait croire que la perfide Albion était sur le point de trouver dans ma personne et dans mes Marabouts des redresseurs de ses torts, des vengeurs des batailles d'Azincourt et de Poitiers, ne fut pas de longue durée. Ma lunette me révéla un large pavillon tricolore, celui de la république française. « Il ne manquerait plus à ma mauvaise fortune, me dis-je en moi-même, que ce bâtiment français fût un trois-mâts marseillais et que j'eusse affaire à des voisins de bastide, à des connaissances! Oh! c'est affreux! »

Je compris, à un certain mouvement qui avait lieu sur le pont du navire que nous pourchassions, que l'on n'y avait pas de nous une opinion trop avantageuse. Le sort en était jeté, il fallait attaquer; il fallait combattre et donner à mes gens, dans une première rencontre, une bonne opinion de mon courage et de ma résolution. J'avais une gourde pleine d'eau-de-vie, je machai des grains de poudre, et je pris un air féroce. Toutes ces noires figures se mirent à l'unisson de la mienne. Je me crus Satan entouré de sa cour; nous étions d'horribles démons. Mon éclatant costume marseillais tranchait sur la nudité bronzée de mes compagnons qui, vêtus seulement d'un caleçon de toile autour duquel était nouée une rouge ceinture, élaient des poses d'Hercule et paraissaient des statues prêtes à s'animer au souffle de ma colère, à la détonation de mon mousquet. Le chebec bondissait sur les flots, et la flamme écarlate qui voltigeait au haut de son mât semblait darder une sombre menace au pauvre navire poursuivi.

Je fis signe au bâtiment de se rendre; je lui criai cet ordre en arabe et en *lingua franca*, dans cette bienheureuse langue que tout le monde parle autour de la Méditerranée, sans qu'on ait jamais eu besoin de l'apprendre dans cet endroit né de la putréfaction de tous les jargons méridionaux, et qui, pour une partie du globe, a réalisé l'utopie de Leibnitz, le rêve d'une langue universelle. Le navire hélé mit en panne et attendit; son capitaine comprenait que la fuite ne pourrait le sauver, car en deux élan notre chebec allait l'atteindre.

Nous étions tous debout sur le pont du chebec, tous armés jusqu'aux dents, mes canonniers à leurs pièces. Un pied sur le rebord du navire, le

mousquet en arrêt, j'étais au moment de commander l'abordage, quand une innocente détonation partie du navire pourchassé vint expirer dans un petit tourbillon de fumée, comme l'explosion de la colère d'un pygmée. Je vis un canon de poche, une miniature d'arsenal bondir sur un affût; c'était cette arme inoffensive qui avait éternué. Je vis bien autre chose: c'était des matelots qui se signaient et entonnaient l'*Ave maris Stella*, un homme replet qui joignait les mains et avait l'air de se recommander à tous les saints du paradis, et un autre homme presque aussi replet qui nous criait: *Brava gente, non farsi male! siamo di Marsiglia!*

J'avais affaire à des compatriotes de la paroisse de Saint-Laurent, à des pénitents du curé, M. Levezi, à des membres de la congrégation de Saint-Pierre. N'importe, je devais continuer mon rôle jusqu'au bout et me montrer impitoyable. La moindre tentative de soustraire ces honnêtes Marseillais au pillage, que le vol alléchaient. Réprimant le sentiment d'humanité que je s'éveillait dans mon cœur, je me hisсай sur le pont de ce navire, en face M. de Belloy, évêque de Marseille, avait peut-être bûni, et j'arrivai en face de ces marguilliers de Saint-Laurent, suivis de mes démons qui hurlaient de joie et se délectaient à la vue d'une si bonne prise. A l'aspect de ces hommes, dont les cris rappelaient ceux des chacals et des hyènes de l'Afrique, dont les figures auraient pu les faire admettre dans une ménagerie, frisque, dont les figures auraient pu les faire admettre dans une ménagerie, qui sautaient comme des singes et montraient comme des tiges leurs dents blanches et pointues, l'équipage marseillais donnait les signes d'un terreur indicible. Les deux hommes replets, les matelots étaient chapeautés à genoux et nous tendaient des mains suppliantes et armées de chaplets. Je les fis tous lier avec des cordes, et, tandis que mes gens se livraient à cette opération avec des procédés fort peu humains et en dardant des regards de démons sur les figures consternées de mes compatriotes, je crus reconnaître dans l'un des deux hommes un voisin de ma bastide paternelle. Les doutes que j'avais encore sur l'identité de ce personnage furent bientôt dissipés en entendant son obèse camarade lui dire en patois: furent bientôt dissipés en entendant son obèse camarade lui dire en patois: furent bientôt dissipés en entendant son obèse camarade lui dire en patois:

— Eh ben! capitani Ardisson, ce qu'on m'arriba acquito!

PAUL F. (La suite à un prochain numéro.)

nous avons rempli un devoir; il nous reste à regretter que la commune de Miribel, qui est riche, ne prenne pas à sa charge la malheureuse aliénée, et ne la place pas dans l'établissement départemental, où elle pourrait recevoir des soins qui amèneraient peut-être sa guérison.

— Mercredi, vers cinq heures du soir, un enfant de quatre ans, qui jouait avec d'autres jeunes garçons auprès de bateaux amarrés sur le bord de la Saône, vers le quai de l'arsenal, est tombé dans l'eau, assez profonde en cet endroit. Après dix minutes d'immersion, cet enfant a été retiré ne donnant plus signe de vie. Des secours lui ont été prodigués; mais, soit qu'ils l'aient été trop tard, soit qu'ils ne l'aient pas été avec toute l'intelligence et toute la persévérance possibles, ils ont été superflus. (Courrier de Lyon.)

— On lit dans le Rhône : « Un vol a été commis, la nuit dernière, dans l'église de Monplaisir, commune de la Guillotière. Les voleurs ont pratiqué un trou dans le mur en pisé, ont brisé le tabernacle et en ont enlevé les vases sacrés. Ajoutant à leur sacrilège une dérision impie, ils ont laissé sur l'autel quinze centimes avec un billet portant ces mots : Pour les âmes du purgatoire. On espère que ce crime n'échappera pas aux recherches de la justice. »

— A dater du 16 courant, le prix du kilogramme de pain est ainsi fixé :

Pain féculin, 36 centimes 25/000.
Pain de ménage, 31 centimes 25/100.
Pain vendu sur les marchés, 28 centimes 75/100.

DÉPARTEMENTS.

Il y a quelques jours sont arrivés à Bourg les appareils et outils nécessaires au forage du puits artésien qu'on va entreprendre sur le Champ-de-Mars, sous la direction de M. Mulot, qui a dirigé avec succès, à Paris, les travaux du puits de Grenelle. On sait que ce forage est exécuté en conformité du don fait à notre ville par M^{me} veuve Duparc de Peigné. Un traité a été passé pour aller jusqu'à la profondeur de 100 mètres. En cas de succès, les tuyaux définitivement posés pour l'ascension des eaux et leur distribution seraient au compte du budget municipal. (Courrier de l'Ain.)

— La cour d'assises de la Côte-d'Or vient de terminer par un verdict de culpabilité le jugement d'un médecin nommé Raison, accusé d'avoir assassiné son beau-père d'un coup de fusil pour jouir plus tôt de la succession. Déclaré coupable, avec circonstances atténuantes, l'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'exception et aux frais. L'énergie qu'il avait montrée dans les débats a abandonné le coupable quand il a entendu son arrêt.

— Le Moniteur du 15 publie une loi qui autorise la ville de Saint-Etienne à emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit directement, à la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser 4 1/2 0/0, une somme de 450,000 fr., destinée à payer la portion à sa charge dans les frais de construction d'une caserne d'infanterie, et remboursable, dans un délai de dix-huit ans au plus, sur ses revenus ordinaires.

Il publie encore une loi qui autorise le département de la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement pendant cinq ans, à partir de 1845, trois centimes additionnels, dont le produit sera affecté aux travaux d'amélioration des routes départementales.

LA VILLE DE TANGER.

La ville de Tanger est très-forte par sa position et par le nombre de ses batteries qui sont toutes assez bien armées. Ses vieilles murailles à créneaux flanquées de tours rondes et carrées, sont peut-être susceptibles d'une plus grande résistance que ne le ferait supposer leur aspect. Plusieurs tours bastionnées ont été d'ailleurs réparées et mises en assez bon état de défense dans ces dernières années. La ville par elle-même a fort peu d'importance; elle est pauvre et très-peu commerçante.

Tanger n'a d'intérêt que par le séjour des consuls européens, car elle ne compte que huit à neuf mille âmes de population, et son commerce est inférieur à celui des autres ports, malgré son voisinage de la côte européenne. Son aspect, vu de la mer, ressemble assez à celui du faubourg Bab el-Ouad, à Alger, dominé par la kasbah. Les rues sont tortueuses, escarpées et extrêmement étroites. Les maisons des consuls font le seul ornement de cette ville. Elle est située sur le penchant d'une montagne calcaire, dont une partie ne porte aucune maison et attriste l'œil par ses flancs nus et décharnés. La ville, comme toutes les autres places du Maroc, est environnée d'une enceinte flanquée de tours rondes et carrées. Cette enceinte est précédée par un fossé, mais le fossé n'a point de contre-escarpe; elle a 2,200 mètres de développement; elle est protégée par une kasbah mauresque d'un aspect imposant et par un fort de construction portugaise, bastionné à la moderne, mais à moitié ruiné. La kasbah est armée de huit pièces de canon qui battent sur le détroit de Gibraltar. Les fossés de la ville, à moitié comblés, sont remplis d'arbres et cultivés en jardins potagers, dont le fermage appartient au gouverneur, qui se garderait bien de sacrifier ce revenu à la bonne défense de la ville en remettant les fossés en état. Vers le port se trouve un fortin relié à la kasbah mauresque et adossé à la montagne. Du côté du nord, la ville est assise sur des roches escarpées, qui interdisent toute approche à des assiégeants.

Devant le débarcadère ont été entassées les principales défenses; c'est là que s'élèvent deux gradins de batteries portant soixante pièces de gros calibre et huit mortiers qui battent de front sur le port. Les plates-formes sont trop étroites; les parapets sont en maçonnerie, mais ils n'ont que trois pieds d'épaisseur, et les embrasures ne sont point suffisamment espacées, ce qui diminue encore la solidité de la construction. Le débarcadère est flanqué, à droite et à gauche, par deux batteries. Outre ces défenses du port, la baie de Tanger est gardée par six batteries en maçonnerie et fermées à la gorge, dont une s'élève sur le cap Malakatta et une autre sur les ruines du vieux Tanger (Tingis des Romains); elles contiennent en tout quarante canons. Les deux batteries qui flanquent la rade à ses extrémités s'élèvent à cent cinquante pieds au-dessus de la mer; les autres sont rasantes.

Le port de Tanger est petit et peu profond; les plus hautes marées n'y fournissent que huit pieds d'eau.

Les Portugais ont possédé Tanger pendant tout le 15^e siècle. Cette place fut donnée pour dot au roi d'Angleterre Charles II, lors de son mariage avec Catherine de Portugal en 1662. Après vingt-deux ans, les Anglais l'abandonnèrent; mais alors ils n'avaient pas encore Gibraltar. Avant de l'évacuer, ils détruisirent le môle. Dans leur passage, les Maures se sont bien gardés de rétablir cette utile construction, dont pourtant les ruines s'élèvent encore au-dessus de la mer.

La rade se comble d'année en année du côté du sud. Les vagues roulent sans relâche des sables sur la plage; ces sables, poussés par le vent d'est, viennent s'accumuler au sud de la ville et gagnent sans cesse du terrain dans la campagne. Les ruines de l'ancienne Tingis, capitale de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui l'empire du Maroc, ont disparu dans les sables; on ne voit plus que leur

sommet. La rivière Adir, qui lui servait de port, et qui même dans le moyen-âge recevait des galères maures, est aujourd'hui tellement encombrée par les atterrissements de sable, que les barques de pêcheurs peuvent à peine y passer pendant la marée haute. La campagne de Tanger est plus fertile du côté du sud-est; mais elle est bien inférieure en culture et en beauté à celle de Tétouan.

Les Anglais tirent de Tanger et de Tétouan l'approvisionnement de Gibraltar en bœufs et moutons fruits et légumes potagers, approvisionnement que rien sans doute ne les empêcherait de tirer de l'Espagne, où ils trouveraient plus d'abondance et à meilleur compte, sans être à la merci de la fiscalité marocaine.

Tanger est le port le plus éloigné des trois villes impériales, Fez, Méquinez et Maroc, où le sultan fait alternativement sa résidence. Il est à soixante-dix lieues de Fez et de Méquinez et à cent cinquante de Maroc. Pour faire parvenir une dépêche de Tanger à Fez et en recevoir la réponse, il faut dix-huit à vingt jours; pour Maroc, il en faut quarante-cinq à cinquante.

LA COUR DES MIRACLES A LONDRES. — UN CARNAVAL MATRIMONIAL.

Vers le commencement du dix-septième siècle, il existait à Londres une prison dite la Flotte, où les débiteurs malheureux ou récalcitrants étaient incarcérés, comme peu à peu dans notre moderne prison de la rue de Clichy.

Alors déjà on avait recours à cet absurde usage qui consiste à priver un homme de sa liberté pour lui faire trouver de l'argent qu'il doit, comme si c'était en lui enlevant tout moyen de travail qu'on dût espérer qu'il arrive à se liquider.

Par on ne sait quel relâchement dans l'organisation de cet antique pénitencier, et probablement pendant les fureurs de la guerre civile qui désola l'Angleterre alors et engloba la monarchie de Charles I^{er}, les murs de la prison s'élargirent, et le nom de Flotte devint celui d'un petit quartier dont les frontières mettaient à l'abri des poursuites de la loi, comme au moyen-âge l'enceinte de la cour des Miracles.

C'était un lieu d'asile où le réfugié vivait paisible, mais dont il ne pouvait sortir sans s'exposer à voir la loi reprendre toute son autorité.

La vertu se trouvait là en minorité décidée, bien qu'on comptât quelquefois, parmi les habitants de la Flotte, des banquiers, des capitalistes et même des barons et des comtes; on s'y enivrait souvent, mais avec des liqueurs d'une qualité fort au-dessous du médiocre; on y jouait avec passion, mais on ne payait guère ce que l'on perdait; on s'y battait, on s'y assassinait, mais trois ou quatre fois par semaine seulement. Les rues de ce quartier n'avaient pas été repavées depuis l'an 1450; elles étaient si étroites qu'il eût été impossible à une charrette d'y pénétrer; elles se tordaient, se repliaient, se brisaient en zig-zags irréguliers. Les maisons étaient noires de vétusté. A chaque fenêtre des verres absents étaient avantageusement remplacés par une feuille de vieux papier. Le bois des portes se dissolvait en poussière; les escaliers étaient d'obscurs casse-cous qu'on ne pouvait gravir sans péril. Des marchands, dont le fonds de commerce valait tout au plus quatre schellings, faisaient semblant de vendre des choux, du charbon, des haillons effroyables à des pratiques à mine patibulaire.

De chute en chute, des gens de tout état avaient roulé dans l'abîme de la Flotte; il s'y trouva quelques clergymen, membres indignes d'un corps respectable. On découvrit, dans l'inextricable dédale des lois britanniques, qu'ils avaient le droit de célébrer des mariages exempts des formalités habituelles.

Quelle bonne occasion pour les combinaisons du vice ou de la fraude! Comme elle pouvait admirablement servir les projets de tous les dissolus et de tous les fripons qu'avait formés la cour de Charles II, et combien de couples empressés vinrent recevoir la bénédiction nuptiale dans la chapelle de la Flotte, dont, à cette occasion, on retrouva la clef, égarée depuis 70 ans!

Aussitôt, chaque clergymen habitant de la Flotte, chaque propriétaire de tavernes conçut l'idée d'exploiter à son profit cette industrie d'un nouveau genre. Il n'y eut pas un bouge où ne s'installèrent un, deux, trois, quatre, six chapelles. Il y en eut sous terre, dans les caves, dans les greniers. Les taverniers eurent des agents qui se mettaient en quête des gens soupçonnés d'avoir la moindre velléité conjugale; on ne pouvait passer à quelque distance de la Flotte sans être assailli de l'offre d'être marié sur-le-champ.

Quant aux désordres de toute espèce qu'amenaient un pareil état de choses, il serait trop long de les énumérer. Les dignitaires de la Flotte étaient tout prêts à vous donner de faux certificats, et pour extrêmement peu d'argent. Le faux était le plus beau fleuron de leur commune; ils antidaient des mariages; ils faisaient disparaître, au besoin, les traces de ceux qui devenaient importants; ils consentaient à unir des gens qui ne déclaraient que la lettre initiale de leur nom. Lorsque cette initiale était un A, on était parfaitement libre de la faire enregistrer comme étant un W. Une fille ou une veuve, affligée de dettes fâcheuses, voulaient-elles s'en débarrasser en déclarant qu'elles s'étaient mariées avant de les contracter, elles n'avaient qu'à se présenter à l'une des boutiques matrimoniales de la Flotte; pour quelques schellings, on trouvait alors un individu prêt à contracter avec elles une union qui de part ni d'autre n'engageait à rien, et le chapelain faisait remonter le mariage à la date que désirait la belle. Certaines gens se marièrent et se remarièrent coup sur coup, à maintes reprises, en changeant chaque fois de nom; le ministre qui, les connaissait fort bien, qui était au fait de leurs manœuvres, montrait, en pareil cas, la tolérance la plus complète.

Cet état de choses dura jusqu'à 1754; survint alors une loi qui stipula que nul mariage ne pourrait être célébré ailleurs que dans une chapelle ou une église, et qu'il devrait être précédé de la publication des bans, sous peine de la déportation pour quatorze ans. Ce qui avait amené cet acte sévère, c'est le retentissement qui accompagna le mariage de deux personnes d'un tout autre rang que les habitués de la Flotte. Henry Fox, un des rejetons de l'ancienne famille de Holland, avait rencontré dans le monde Caroline-Georgiana, fille aînée du duc de Richmond; il en devint épris, elle ne le vit pas d'un œil indifférent, et comme leurs familles ne voulaient pas consentir à leur union avant la fin de la semaine, ils s'étaient trouvés dans un taudis de la Flotte, avaient reçu la bénédiction nuptiale, et s'étaient envolés à la campagne. Le duc fulmina d'abord, puis il se calma; mais la colère de l'homme d'état vint tomber sur l'abus dont il avait pu apprécier les conséquences. Il fit proposer l'acte qui coupait le mal dans sa racine. A la chambre des communes, à celle des lords, qui le croiraient? les débats furent animés. Nombre de pamphlets pour ou contre avaient échauffé l'opinion publique. Il y eut dans l'un et l'autre sens des pétitions couvertes de nombreuses signatures. La loi obtint, en définitive, une faible majorité. Elle devenait obligatoire le 1^{er} mars 1754.

Le 28 février, une agitation inouïe régnait dans chacune des ruelles de la Flotte. De tous les coins de l'horizon des fiacres y arrivaient au galop, jetant à la porte des tavernes des femmes plus ou moins parées, des hommes pour la plupart très-positivement ivres. Une masse compacte de curieux s'écrouillait les prunelles pour jouir de ce spectacle bizarre; mais on ne voyait pas grand-chose, car il faisait, comme toujours, un brouillard tout aussi peu diaphane qu'une lame de plomb. Les clergymen du lieu se multipliaient; ils bénissaient à droite, à gauche, au hasard, pêle-mêle; ils prenaient dans des sacs défoncés, apportés de la veille, des anneaux de mariage par poignées; ils les mettaient au premier doigt venu : sauve qui peut!

Des badauds accourus furent saisis et mariés, soit de gré, soit de force; les uns résistèrent en vain, protestant que déjà ils étaient époux et pères; d'autres se laissaient aller à l'imprévu. Dans cette immense saturnale, qui n'avait point eu d'exemple et qui n'aurait point de pendant, l'alcool, il est vrai, eut à revendiquer une large part.

Cependant, lorsque la nuit vint, le tumulte redoubla. A chaque instant des diligences, retardées par les neiges, déposaient à la Flotte des couples tremblants d'arriver trop tard. A minuit moins une minute, on pouvait encore renoncer à la vie de garçon; enfin l'airain tomba six fois, et six fois encore un clameur générale jaillit de cette immense cohue : la Flotte avait vécu. Toutefois, les agents et les constables n'osèrent faire vider les lieux que le 3 mars seulement.

Les registres des mariages contractés à la Flotte continuèrent de faire foi dans les affaires civiles. Un individu qui avait été dans la partie, un nommé Pantor, avait pris à tâche de les recueillir; il allait à leur recher-

che dans les greniers, dans les galetas, dans les écuries. Il sauva ainsi d'une destruction certaine 5 ou 600 de ces volumes. Cette collection, déposée au Consistory-Court, commence en 1686 en 1754. Voici quelques paragraphes pris au hasard :

« 22 juillet 1728, marié chez Kit-Deverel, Robert Draper, jardinier, et Anne Osborn. »

« 17 novembre 1735, un soldat amena à la taverne des Trois-Coqs un individu qui déclara se nommer James et exercer la profession de barbier; la femme dit se nommer Elisabeth. A la moitié de la cérémonie, ils dirent qu'ils étaient suffisamment mariés; ils se retirèrent sans rien payer et en nous chargeant d'injures. »

La loi de 1754 n'était en vigueur qu'en Angleterre. Il resta aux amoureux la ressource du forgeron de Gretna-Green, mais cette course aux frontières d'Ecosse était interdite aux 99 centièmes des soupirants; elle était fatigante et saignait au blanc les bourses les mieux remplies. La destruction des temples élevés au sein de la Flotte, temples d'un accès si facile et si peu coûteux, causa long-temps dans le cœur des jeunes filles de l'Angleterre des regrets tout aussi vifs que ceux des vieilles femmes de la France lorsque la chambre des députés eut aboli la loterie.

VARIÉTÉS.

IBRAHIM-PACHA.

Voici le portrait, évidemment très-flatté, que trace d'Ibrahim-Pacha notre compatriote Clot-Bey dans son Aperçu général sur l'Egypte :

« Ibrahim-Pacha est le fils aîné de Mehemet-Ali. C'est à tort qu'on avait répandu qu'il n'était que le fils adoptif du vice-roi; il est né en 1789, à la Cavale, deux ans après le mariage de son père.

« Ibrahim a donc cinquante-cinq ans; il est de taille moyenne (il a environ cinq pieds deux pouces); il est fortement constitué. Les fatigues de la guerre ont fait blanchir de bonne heure ses cheveux et sa barbe, qui étaient d'un blond ardent. Sa figure est allongée, son nez long et effilé; il a les yeux gris et le visage gravé de petite-vérole.

« Son tempérament est sanguin-bilieux; il est naturellement sérieux, quoiqu'il se livre parfois à l'hilarité. Sa voix est forte. Il n'a pas l'amabilité de manières qui distingue son père; son abord, sans être dur ni désagréable, intimide.

« Ibrahim a reçu l'éducation que l'on donnait de son temps aux princes orientaux. Il possède les langues turque, persane et arabe, qu'il parle, lit et écrit avec facilité; il connaît très-bien l'histoire de l'Orient.

« Dès l'âge de 16 ans, il a été chargé de commandements de troupes et d'administrations de provinces. Livré si tôt à la pratique des affaires, on comprend qu'elles lui soient devenues très-familiales, qu'il y ait pris tous les détails du gouvernement de l'Egypte, et que l'expérience lui ait suggéré sur l'administration une foule d'idées positives. En 1816, il fut mis à la tête d'une expédition contre les Wahabites, qu'il mena à bonne fin, et au retour de laquelle ses victoires lui valurent d'être reçu triomphalement au Kaire. Lorsque son père commença à organiser ses troupes à l'europeenne, Ibrahim fut des premiers à s'instruire dans les exercices et dans les manœuvres militaires, qu'il dut ensuite diriger comme général en chef; il apprit tout, depuis les premiers détails du maniement des armes jusqu'aux évolutions les plus compliquées. Il s'était ainsi préparé lorsqu'il fut nommé général de l'expédition de Morée. C'est pendant cette expédition que les journaux, égarés sur son compte par des mouvements qui avaient leur source dans leur zèle pour une belle cause, l'ont faussement représenté comme un homme féroce et sanguinaire. Il est impossible de citer un fait avéré qui fasse peser sur lui une accusation méritée de cruauté; ce sentiment ne peut d'ailleurs s'allier avec la bravoure calme et généreuse que l'on connaît à Ibrahim. L'expédition de Morée lui fut une école utile. Il s'y trouva dans des positions difficiles, et sa présomption de jeune général, habitué à vaincre et se croyant toujours maître de la victoire, reçut des leçons qui, en lui présentant la guerre sous des faces qui lui étaient inconnues, ont porté leurs fruits en mûrissant son jugement. Ce qu'il vit des troupes françaises lui fit le plus grand plaisir. Il eut l'occasion de connaître le général Maison, le général Sébastiani et beaucoup d'autres officiers français, qui concurent une haute idée de sa capacité militaire. Il sut, au reste, tirer un excellent parti de ses revers. Jusqu'alors on croyait en Orient que la cavalerie turque était supérieure à la cavalerie régulière des Européens; Ibrahim comprit bientôt la fausseté de cette opinion, et que des cavaliers en ligne, se formant en pelotons et manœuvrant par masses d'après une tactique précise, devaient obtenir sur un champ de bataille les mêmes avantages que l'infanterie façonnée à de savantes et sévères évolutions. Aussi, dès son arrivée en Egypte, s'occupait-il immédiatement de l'organisation de la cavalerie régulière; il voulut avoir les principales armes, et il a formé des régiments de chasseurs, de lanciers, de dragons et de cuirassiers.

« Peu de temps après son retour de la Grèce, Ibrahim commença l'expédition de Syrie. On sait combien cette conquête et les victoires qu'il remporta ont fait honneur à son courage et à ses talents guerriers.

« La conquête des armes achevée, Ibrahim en entreprit une autre qui, pour avoir moins d'éclat et de renom, n'en était ni moins difficile ni moins honorable.

« Je veux dire qu'il organisa complètement les pays conquis. Il opéra, pour cela, plusieurs actes de haute politique. Il soumit toute la Syrie à l'unité de gouvernement et à la centralisation de l'administration. Il la débarrassa d'une infinité de petits chefs féodaux qui étaient autant de tyrans et entretenaient, dans cette grande et riche province, une anarchie sans fin. Il désarma toutes les tribus, qui ne se servaient de leurs armes que pour se combattre entre elles et compromettre la tranquillité publique. C'est par ces actes et par la fermeté avec laquelle il les a soutenus qu'il a doté la Syrie d'une tranquillité qui lui était inconnue, et que Mehemet-Ali, c'est son plus beau titre de gloire, a su introduire, grâce à la vigueur de son gouvernement, dans tous les pays sur lesquels il a étendu sa domination.

« Ibrahim a eu à réprimer en Syrie plusieurs révoltes, notamment celles de Naplouze et des Druzes; cette dernière surtout fut terrible. Nous avons été témoin oculaire de sa répression, et nous y avons vu de près la bravoure d'Ibrahim et sa clémence envers les vaincus. On ne peut lui reprocher dans cette circonstance un seul trait d'inhumanité.

« Au fond, Ibrahim est très-humain, quoi qu'en aient dit de calomnieuses et anonymes accusations. L'établissement des hôpitaux et des autres établissements charitatifs l'a toujours beaucoup intéressé. Il s'attache aisément, et ses démonstrations d'amitié vont souvent jusqu'à la familiarité. Il n'aime pas du reste les courtisans et les flatteurs serviles. Au premier rang, parmi ses qualités morales, je placerais sa prodigieuse activité; il est très-perspicace, et se distingue par un amour excessif de l'ordre, de l'économie et de la discipline. Endurci à toutes les fatigues, il méprise trop à cet égard les soins et les précautions; car c'est en bivouaquant en tout lieu comme un simple soldat, en dormant couché sur la terre malgré le froid, la pluie, la neige, qu'il a contracté des maladies rhumatismales. Il est adoré de ses troupes; il produit sur elles cette fascination magique que l'empereur exerçait sur ses soldats.

» Outre ses qualités militaires, Ibrahim en possède une qui est surtout excellente dans un prince destiné à gouverner l'Egypte : c'est l'amour de l'agriculture. Dans les intervalles de repos que la guerre lui a laissés, il s'en est toujours occupé avec prédilection et s'en est fait le protecteur éclairé.

» Le dernier fait d'armes d'Ibrahim a été la victoire de Nézib. Elle a consolidé définitivement dans la race de Mehemet-Ali la vice-royauté égyptienne, qu'Ibrahim saura dignement diriger lorsque le destin l'appellera à succéder à son illustre père.

En opposition avec ce portrait, nous croyons devoir reproduire ici une autre appréciation d'Ibrahim-Pacha, appréciation due à la plume de M. P.-R. Hamont, ancien directeur des haras d'Egypte, et écrivain hostile à Mehemet-Ali et à sa famille :

« Ibrahim, le fils aîné de Mehemet, aime beaucoup la vie des camps. Il est très-courageux, brave, impétueux dans l'attaque.

» Ne craignant point le danger, on l'a vu souvent se présenter seul à la face de l'ennemi et attendre de là que les siens arrivassent.

» Il supporte les revers avec une grande résignation. Très-soumis aux volontés de son père, il a toujours su donner, dans les diverses circonstances de sa vie politique, l'exemple de l'obéissance.

» Il est égoïste, jaloux du mérite des autres. L'annonce d'une action d'éclat sans sa participation l'irrite. Ce défaut l'a conduit à des actes injustes. Il est accessible à la délation.

» Ibrahim est irascible, emporté, et, dans ses accès de colère, il est excessivement dangereux, agissant parfois sur l'impression bonne ou mauvaise, produit d'une accusation vraie ou fautive. Par suite des imperfections de son caractère, des officiers supérieurs ont été contraints d'abandonner leurs drapeaux. Hussein-Bey, colonel de cavalerie. Dyresse-Bey, commandant d'un régiment d'infanterie, Selim-Bey, général, ancien mamelouk du grand-pacha, etc., fatigués des mauvais procédés du général en chef, ont pris du service dans la métropole de l'empire turc.

» Dans sa première jeunesse, Ibrahim fut d'un orgueil démesuré.

Ce vice de son caractère augmenta pendant la guerre qu'il fit aux Wahabites. Là, il obtint quelques succès, et dès lors il se crut un grand conquérant. Il est cruel ; on l'accuse de plusieurs meurtres avec circonstances horribles. On raconte, par exemple, qu'à Damas, avant le départ des troupes pour l'Egypte, il fit étrangler son mamelouk favori, Osman, qui s'était rendu au bain sans sa permission ; puis il ordonna, dit-on, qu'on enterrât Osman de manière que ses pieds sortissent de terre, afin que bientôt son cadavre fût dévoré par les chiens. Plus d'une fois, Ibrahim décapita ou tua à coups de pistolet des gens de sa maison ou des étrangers.

» On rapporte qu'à Damas il fit assassiner Akmet-Aga, son ami, son compagnon de table depuis vingt ans. Une personne digne de foi me raconta le fait suivant. Un enfant d'Ibrahim s'était trouvé mal après avoir bu du lait. Sa mère éplorée accusa quatre femmes d'avoir empoisonné l'enfant. Ibrahim fit jeter les quatre femmes dans le Nil.

» Ibrahim est avare ; son avarice est si grande que, en Syrie, il refusa 1,000 piastres (250 f.) à un général de division qui le pria instamment de les lui prêter. En Syrie, Ibrahim avait en caisse de très-fortes sommes, et cependant il laissait les soldats sans argent, sans pain, sans vêtements.

» Cette avarice lui deviendra très-préjudiciable, si un jour le prince succède à son père. Il a pour l'agriculture un goût très-décidé ; mais, comme le vice-roi, il aime passionnément les monopoles. Il fait travailler les champs, défricher, creuser des canaux ; mais les hommes dans ses domaines sont des êtres salariés. Ibrahim s'empare des villages de l'Egypte qu'il s'approprie sous le nom de chiflik. L'avarice n'est point son seul défaut. Il a été de tout temps ivrogne et il l'est encore ; il s'enivre, et dans l'ivresse il est à craindre. Il aime beaucoup les femmes, et, comme tous les Turcs, il est adonné au vice honteux dont nous avons parlé en traitant des mœurs des Egyptiens.

» Il est d'une activité rare ; il est accessible aux grands comme aux petits ; il parle très-bien l'arabe et peut-être de préférence le turc.

» Il est père de famille et aime ses enfants.

» Il est d'une constitution vigoureuse, mais cette vigueur ne se soutient que par l'action ; le repos lui est nuisible. Il est d'une taille au-dessus de la moyenne ; sa tête est très-grosse, son cou très-court. Il a un coup d'œil très-pénétrant, un regard en dessous.

» Les grands de l'Egypte le détestent.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A. M. A. Goudard fils, agent-général de la Compagnie l'Aigle, à Lyon (1).

Lyon, le 16 août 1844.
Je m'empresse, Monsieur, de vous témoigner toute ma satisfaction pour la loyauté et la promptitude que la Compagnie l'Aigle a apportées à m'indemniser du sinistre que j'ai éprouvé aux Brotteaux lors de l'incendie du 27 mai dernier.

Je reconnais que la somme de trois mille francs que vous m'avez remise libère la Compagnie l'Aigle de tous ses engagements envers moi, et je me fais un devoir de donner de la publicité à ce fait qui recommande et honore la Compagnie l'Aigle.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

P. BERON,
Avenue de Noailles, 4.

(1) L'Aigle, Compagnie d'Assurances à prime contre l'incendie, autorisée par ordonnance royale du 18 mai 1843, établie à Paris, boulevard des Italiens, 25. Agent-général à Lyon : M. A. Goudard fils, rue Sala, 40.

A dater du 19 courant, le Comptoir et la Fabrique de produits chimiques de M. Armand seront situés rue de la Liberté, n. 54.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

VENTE JUDICIAIRE,

SUR MISE A PRIX RÉDUITE,
Pardevant le tribunal civil séant à Lyon,

DE DEUX MAISONS
divisées en deux lots,

Situées à Lyon, rue du Pouteau,

Faisant suite à la rue Casati,

Portant sur la rue du Pouteau les n. 20 et 22.

Adjudication au 31 août 1844.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que le samedi trente-un août mil huit cent quarante-quatre, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, il sera procédé à l'adjudication, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Désignation des immeubles à vendre.

PREMIER LOT.

Il comprend une maison située à Lyon, rue du Pouteau, faisant suite à la rue Casati, classée sous le n. 20, bornée, au midi, par la maison qui sera ci-après désignée et par une cour commune tant à ce lot qu'au deuxième, décrit plus bas ; au nord, par la propriété Clermont ; au levant, par la rue du Pouteau, et au couchant, par l'immeuble du sieur Boni.

Dans la cour commune, il existe un puits à eau claire qui appartiendra aux deux lots.

Cette maison sera mise aux enchères au pardessus la somme de vingt mille francs, montant de la mise à prix réduite ; ci 20,000 f.

DEUXIÈME LOT.

Il est composé d'une maison située à Lyon, rue du Pouteau, classée sous le n. 22, bornée, au levant, par la rue du Pouteau ; au couchant, par la cour commune, qui elle-même est limitée de ce côté par la propriété Boni ; au midi, par la propriété Salavin, et au nord, par la maison du premier lot.

Ce lot sera mis aux enchères au-dessus de la somme de vingt-cinq mille francs, montant de la mise à prix réduite ; ci 25,000 f.

Ces deux maisons seront adjugées en deux lots, sans enchère générale.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil, où l'on peut en prendre connaissance.

GROZ, avoué poursuivant.

S'adresser, pour plus de renseignements, audit M^e Groz, avoué, ou au propriétaire actuel, M. Jean-Pierre Théron. (5851)

Etude de M^e A.-E. Dolivot, avoué licencié à Autun, (Saône-et-Loire).

VENTE JUDICIAIRE,

APRÈS NOUVELLE BAISSE DE MISE A PRIX,
DES

VERRERIES D'ÉPINAC,
connues sous le nom d'anciennes et nouvelles verreries,

Sises à Epinac, canton du même nom, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire).

Adjudication le mercredi vingt-huit août 1844, à Autun, en l'audience des criées du tribunal de première instance.

La vente aura lieu en deux lots séparés, qui seront réunis après les adjudications partielles pour être vendus en bloc.

Le premier lot, composé de l'ancienne verrerie, et consistant en halle à deux fours, vastes bâtiments et magasins, machine à vapeur et mobilier industriel, estimé par experts à la somme de 55,320 f. 50 c., sera mis en vente sur la mise à prix réduite de 20,000 f.

Le second lot, composé de la nouvelle verrerie, et consistant en halle à deux fours de fusion, fourneaux à recuire, vastes magasins, 5 hectares 42 ares 61 centiares de terres labourables, four à chaux et mobilier industriel, estimé par experts à la somme de 149,039 f. 08 c., sera mis en vente sur la mise à prix réduite de 50,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Dolivot, avoué poursuivant. (2546)

A VENDRE,

à 5 1/5 p. 0/0 nets d'impôts.

PRAIRIE D'EMBOUCHE

de 16 hectares 48 ares 80 centiares.

S'adresser à M^e Couet, notaire à La Clayette (Saône-et-Loire). (9416)

VENTE APRÈS FAILLITE.

Jeudi vingt-deux août 1844, à dix heures du matin, rue Madame, n. 5, aux Brotteaux, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant des marchandises et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur Edouard Eberard, ci-devant horloger aux Brotteaux, consistant en pendules, horloges, montres, meubles, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Laforge, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Buisson, n. 17, syndic de la faillite dudit Eberard. (6544)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE A LYON, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

VENTE VOLONTAIRE,

aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e Niodet, notaire place Bellecour, n. 16,

le mardi 27 août 1844, à dix heures du matin,

D'UNE

PETITE PROPRIÉTÉ
Située à Genay, canton de Neuville-sur-aône (Rhône).

Appartenant à M. Louis Mignot.

Cette propriété, agréablement située, se compose :
1^o D'une jolie maison de maître ayant trois pièces au rez-de-chaussée et quatre pièces au premier étage, d'un logement pour le jardinier et d'un jardin clos de murs.

2^o D'un pré-verger en face.

La maison est en partie meublée.

Mise à prix 8,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Niodet, notaire. (9917)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE OU A LOUER,

pour cause de santé.

HOTEL DU SAUVAGE,
Situé à Tournus (Saône-et-Loire), grande rue du Nord.

Cet hôtel se compose de vastes bâtiments, avec cour, écuries et remises. Le mobilier, renouvelé depuis peu de temps, est d'un style moderne.

Par sa position sur la route royale, cet hôtel possède une clientèle assurée, qui sera augmentée par suite du chemin de fer de Chalon à Lyon, le débarcadère devant être établi près dudit hôtel.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Deplacé, notaire à Lyon, et, pour traiter, à M^e Desfranchis, notaire audit Tournus. (9965)

ÉTUDE DE M^e ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, N. 1.

VETE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

DIVISIBLE EN DEUX LOTS,

Sise à Lyon, rue et place de la Martinière.

Cette maison, nouvellement construite et bien agencée, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages. Le 6^{me}, formant pavillon, est entouré de balustrades en fer. Chaque étage est éclairé par six croisées à l'orient, sur la place du Marché, et par neuf croisées au midi, sur la rue de la Martinière où elle porte le n. 7.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots qui seraient desservis par une allée et un escalier communs.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1, le mardi vingt août 1844, à l'heure de midi.

On pourra traiter antérieurement de gré à gré, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et avoir d'autres renseignements, en l'étude de M^e Rostain, ci-dessus indiquée. (9713)

M. CHAMBARD,
dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les EMBAUER après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

BERLINES-POSTES DU COMMERCE,

Rue Sainte-Marie-des-Terreux, 6, près l'hôtel du Parc,

DE LYON A PARIS,
PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE ET PAR LA ROUTE DE LA BOURGOGNE.

38 HEURES DE MARCHE.

UNE SEULE NUIT EN VOITURE.

(948)

MALADIES SECRÈTES.
Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

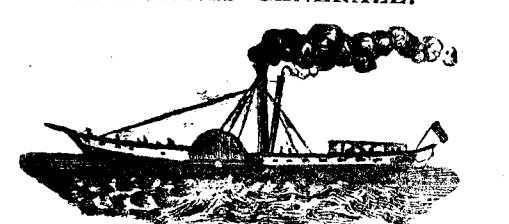


EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	80	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7604)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



DU 10 AU 20 AOUT,
LE SUPERBE BATEAU
LA DUCHESSE DE NEMOURS,

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux,

PART TOUS LES JOURS IMPAIRS

POUR MACON ET CHALON,

à 5 HEURES du matin. (7449)

GUÉRISON
DES

MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute éruption ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Gold, place Saint-André, 2. (2498-7006)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goulte, toutes éruptions ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31 ; à Mâcon, M. VOITURET ; Thizy, M. BOUVIER ; Vienne, M. MARMONIER ; Saint-Etienne, M. PERRIER ; le Puy, M. TARDY ; Valence, M. DEJEAN ; Romans, M. GENESSEU ; Moulins, M. ROUX ; tous pharmaciens. (8781)

LES HIRONDELLES
D'une marche supérieure à celle de tous les autres Bateaux à vapeur de la Saône.

PARTENT TOUS LES JOURS

POUR CHALON

A 6 HEURES DU MATIN

ET POUR MACON

A 1 HEURE APRÈS MIDI.

(7580)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

Rue Poulallerie, 19.